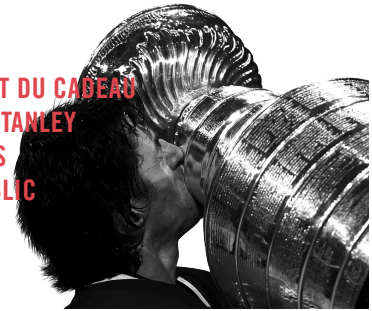




**MONUMENT DU CADEAU  
DE LORD STANLEY  
CONCOURS  
D'ART PUBLIC**



## **CONCOURS D'ART PUBLIC POUR LE MONUMENT DU CADEAU DE LORD STANLEY : DECLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MMLSI**

3 novembre 2016

### **CONTEXTE**

La Monument Mémorial Lord Stanley Inc. (MMLSI) est un organisme de charité canadien à but non lucratif fondé par un groupe de particuliers dans l'objectif de créer un monument célébrant le cadeau de Lord Stanley de Preston, 6<sup>e</sup> Gouverneur général du Canada, en l'honneur du hockey sur glace : la « coupe Stanley ».

Ce monument portera le nom de « Cadeau de Lord Stanley ». Les mécènes de cet organisme sont Son Excellence David Johnson, Gouverneur général du Canada, ainsi que Serge Savard et Frank Mahovlich, champions de la coupe Stanley.

Le site du monument, mis à disposition par la Ville d'Ottawa, se trouve à l'extrémité est du mail de la rue Sparks, à l'intersection avec la rue Elgin, à quelques pas seulement de l'ancien hôtel Russell où a été annoncé le don de la coupe Stanley le 18 mars 1892.

Le projet du Monument du cadeau de Lord Stanley a bénéficié du généreux soutien, notamment financier, du ministère du Patrimoine canadien du gouvernement du Canada, des Sénateurs d'Ottawa, de la Ligue nationale de hockey, de la Ville d'Ottawa, de Hockey Canada, du Temple de la renommée du hockey, du Conseil des arts du Canada et de la Commission de la capitale nationale.

Il est prévu que le monument sera dévoilé en décembre 2017.

Un jury composé de dix éminents spécialistes des domaines de l'art, de l'histoire, de la culture et du hockey a été formé pour agir à titre consultatif auprès de la MMLSI dans le cadre du processus de sélection de l'équipe de conception gagnante.

Le 18 mars 2016, avec l'aide de son conseiller professionnel et gestionnaire de projet Barry Padolsky Associates Inc., architectes, la MMLSI a lancé un appel à artistes invitant des équipes de conception canadiennes à participer à un concours national de conception comportant deux phases.

Les conditions applicables au Concours d'art public du Cadeau de Lord Stanley ont été énoncées dans une demande de qualifications (DDQ) publiée sur le site Internet du concours ([lordstanleysgift.com](http://lordstanleysgift.com)).

Le 13 mai 2016, quarante propositions émanant de différentes équipes de conception à travers le Canada avaient été reçues. Le jury a examiné ces propositions et recommandé d'inviter huit finalistes à soumettre des propositions détaillant la conception et la construction de leur monument.

Une demande de propositions (DDP) définissant les exigences propres à la phase 2 du Concours d'art public a ensuite été adressée aux finalistes qui ont eu la possibilité de poser des questions et d'obtenir des clarifications par l'intermédiaire d'un addenda. Le 17 juin 2016, les huit finalistes ont été invités à Ottawa pour se familiariser avec le site du monument.

Le 2 septembre 2016, les huit finalistes ont soumis leurs propositions de conception. Chaque proposition incluait une maquette à l'échelle 1:10, des dessins techniques, des plans et un rapport écrit précisant le budget et le calendrier.

Les propositions des finalistes ont été examinées par le jury avant les présentations des finalistes au jury le 22 septembre 2016. Une équipe de conseillers techniques a été engagée pour donner des conseils sur les aspects techniques de chaque proposition.

Le 22 septembre 2016, un vernissage et une exposition des œuvres des finalistes a eu lieu dans la salle Àjagemô du Conseil des arts du Canada, à Ottawa. Cet événement a permis au public de découvrir les propositions de conception et de rencontrer les finalistes.

## **CONSULTATION PUBLIQUE**

Le public a pu formuler des commentaires sur les conceptions des finalistes pendant une période de deux semaines qui s'est terminée le 7 octobre 2016. Il a été informé de cette possibilité par le biais de l'exposition, du site Internet du Cadeau de Lord Stanley et d'une importante couverture médiatique.

228 commentaires écrits ont été reçus et enregistrés sur le site Internet du Cadeau de Lord Stanley. Ces commentaires incluaient 196 votes exprimant les préférences du public à l'égard des conceptions : celles de l'équipe Coupland/Leinster/Mills et de l'équipe Myros Trutiak/Pelletier/vanderGaast arrivaient ex æquo en première

position avec 42 votes chacune (21,4 %), tandis que la conception de l'équipe Covit/Nguyen/NORR et celle de l'équipe SPMB 1X1 Architecture se classaient ex æquo à la deuxième place avec 32 votes chacune (16,3 %). Les quatre autres finalistes suivaient avec un nombre nettement moins important de votes.

La Société Radio-Canada a également donné au public la possibilité de voter pour l'un des finalistes à travers un sondage en ligne. 6731 votes ont été exprimés dans les délais requis avec les résultats suivants : la proposition de JA Architecture Studio & Sebastian Errazuriz Studio est arrivée en tête avec 1846 votes (27,4 %), suivie par la proposition de l'équipe Covit/Nguyen/NORR qui a obtenu 1730 votes (25,7 %), et par la proposition de l'équipe Myros Trutiak/Pelletier/vanderGaast qui a récolté 1503 votes (22,3 %). La proposition de l'équipe Coupland/Leinster/Mills s'est classée en dernière position, ne recueillant que 126 votes (1,87 %).

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION PAR LE JURY**

Le jury s'est réuni à trois reprises pour examiner et évaluer de façon approfondie les propositions des finalistes. Il a pris en compte les remarques du comité consultatif technique et les commentaires du public avant de donner son avis au conseil d'administration de la MMLSI. La diversité des opinions exprimées par le public a mis le jury à rude épreuve au moment de la formulation de sa recommandation.

Dans sa déclaration et son rapport destiné au conseil d'administration, le jury s'est clairement montré impressionné par l'excellence des huit conceptions proposées par les finalistes. Le jury a recommandé, sans être unanime, de désigner gagnante la conception de l'équipe Coupland/Leinster/Mills et d'attribuer la deuxième place à la conception de l'équipe Covit/Nguyen/NORR

Les membres du jury ont indiqué que toutes les propositions de conception pouvaient faire l'objet d'améliorations dans le cadre d'un travail ultérieur. Le jury s'est efforcé de « trouver un bon équilibre entre une représentation stricte de la coupe Stanley et une expression plus symbolique de l'expérience d'une compétition de hockey, du plaisir du jeu et de l'euphorie de la victoire ». À son avis, « les Canadiens désirent célébrer le hockey, car il reflète des valeurs et des réalités incontournables de notre pays : les conditions hivernales, l'importance du travail d'équipe, les performances réalisées lors des compétitions et le plaisir que l'on retire d'un sport qui exige du talent, de l'endurance et de la grâce. La Coupe est bien plus qu'un objet physique; elle est devenue le symbole de la victoire dans notre imagination et nos histoires. »

Concernant la proposition de l'équipe Coupland/Leinster/Mills, le jury a déclaré qu'il s'agissait d'une conception « ludique, légère et élégante, propice aux interactions avec les passants [...], originale, au profil dynamique résolument moderne et néanmoins facilement reconnaissable [qui procure] un sentiment de joie et une sensation de mouvement. La particularité de cette conception vue de

côté, c'est sa forme allongée qui symbolise la façon dont la coupe a évolué au fil de l'histoire et qui, grâce à une illusion d'optique pouvant être créée à l'aide d'un appareil photo, permet aux gens de lever les bras et de « brandir » eux-mêmes la coupe en signe de victoire. »

Le jury a néanmoins observé que cette proposition était peut-être « trop sculpturale » et que les éléments figuratifs qui la composent sont « plus fantaisistes que réels ». Il a également noté que « la coupe est déformée pour obtenir un effet de rapprochement et ceci ne plaira pas forcément à tout le monde. Plusieurs questions relatives à l'éclairage restent aussi à régler. Enfin, il convient d'accorder une plus grande attention à la conception du socle en granit, à la proportion du socle par rapport au reste de l'installation et à la place laissée à l'interprétation. »

Au sujet de la proposition de l'équipe Covit/Nguyen/NORR, le jury a indiqué que « le monument dans son ensemble est visuellement et physiquement ouvert; il invite le visiteur à venir au centre de la coupe où sont consultables des documents d'interprétation. » Le jury a également vanté « la splendeur de cette élégante pièce de ferronnerie qui assure à la coupe une présence forte de par son ampleur et sa matérialité. Elle est moderne, légère et reflète les couleurs environnantes qui varient tout au long de la journée et de la nuit. Cette conception est facilement compréhensible et sera complétée par une bande sonore évoquant le bruit des lames de patins sur la glace. L'assemblage des bandes de métal symbolise le travail d'équipe et la force tout en préservant le caractère léger et ouvert de l'installation. Cette dernière contrastera par ailleurs avec les monuments traditionnels qui l'entourent. »

Le jury s'est montré préoccupé par la façon dont les différents éléments de la conception s'intégreront les uns aux autres et sa dimension par rapport à l'espace environnant. Il a estimé qu'une étude complémentaire était nécessaire pour assurer la durabilité sur le long terme des éléments métalliques et des installations électriques et sonores. Il a également dit redouter que l'utilisation de la forme originale de la coupe ne concorde pas avec l'image que les passants ont de sa version contemporaine.

## **DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MMLSI**

Le conseil d'administration a examiné avec soin l'intégralité des conceptions (maquettes comprises) proposées par les finalistes. Il a pris en compte la recommandation et le rapport du jury, le rapport du comité consultatif technique et les commentaires du public. En outre, le conseiller professionnel et gestionnaire de projet du conseil d'administration de la MMLSI a répondu aux demandes de renseignement de ses membres. Le conseil d'administration a décidé de s'informer au mieux avant de se lancer dans le processus décisionnel conduisant à la sélection de la conception gagnante.

Il était parfaitement conscient des défis que représente l'évaluation de conceptions dans le domaine de l'art public. Cette réalité a été mise en évidence par le fait que la recommandation du jury a émané d'un vote dans le cadre duquel pas un seul des finalistes n'a reçu plus de 50 % des voix exprimées et l'écart entre les deux premiers finalistes était d'une voix seulement. Cette réalité a également été soulignée par les résultats divergents de la consultation publique.

Tout en respectant la recommandation du jury, le conseil d'administration de la Monument Mémorial Lord Stanley Inc. (MMLSI) a désigné à l'unanimité l'équipe de conception **Covit/Nguyen/NORR** (Montréal, QC) gagnante du Concours d'art public pour le Monument du cadeau de Lord Stanley.

L'équipe gagnante a été choisie par le conseil d'administration, car sa conception s'inspire de la version originale du modeste bol en argent dont a fait don Lord Stanley de Preston, 6<sup>e</sup> Gouverneur général du Canada, en 1892.

La conception gagnante magnifie et résume la forme originale, modeste, de la coupe Stanley; elle lui assure une présence étincelante et emblématique face à la place de la Confédération, où est née la coupe Stanley.

Le conseil d'administration a estimé que la conception de l'équipe Covit/Nguyen/NORR rendait un hommage élégant, contemporain, subtil, mais extraordinairement puissant, au cadeau original de Lord Stanley, modeste coupe qui est devenue le trophée de hockey le plus convoité au monde, le St-Graal du hockey.

Le conseil d'administration est convaincu que la référence historique à laquelle renvoie la conception gagnante, sa forme élégante et ses qualités indéniables lui permettront d'orner durablement la place de la Confédération d'Ottawa, le deuxième espace urbain cérémoniel le plus important de la capitale canadienne après la colline du Parlement.

Le conseil d'administration de la MMLSI a été séduit par la simplicité et l'accessibilité de la conception gagnante. Il s'agit d'une œuvre d'art public lisible sans pour autant être littérale.

Le conseil d'administration a considéré avec sérieux les commentaires formulés par des habitants de l'ensemble du territoire canadien à l'égard des conceptions des finalistes et publiés sur les sites Internet du Cadeau de Lord Stanley et de la Société Radio-Canada.

Le conseil d'administration de la MMLSI tient à remercier chaleureusement toutes les équipes de conception finalistes de leurs efforts et de leur extraordinaire créativité. Il est également reconnaissant aux éminents membres canadiens du jury du Cadeau de Lord Stanley de lui avoir prodigué leurs conseils.

Le conseil d'administration espère que ce don à la Ville d'Ottawa d'un monument en hommage au cadeau de Lord Stanley, qui coïncide avec la célébration du 125<sup>e</sup> anniversaire de la coupe Stanley, ravira la population et la sensibilisera à cet événement.

Il espère également que le Monument du cadeau de Lord Stanley, qui sera dévoilé en décembre 2017, constituera un point de repère apprécié et célébré à Ottawa, capitale du Canada.

## **LA CONCEPTION GAGNANTE**

Le Monument du cadeau de Lord Stanley, conçu par l'équipe de conception gagnante Covet/Nguyen/NORR, sera une élégante coupe de 3,45 m de haut formée de bandes d'aluminium argentées de fabrication canadienne, assemblées et placées sur une « patinoire de hockey » en pavés blancs imaginaire située à l'extrémité est du mail de la rue Sparks.

Les bandes en aluminium de la coupe se séparent pour former deux ouvertures invitant les passants à traverser le monument, à utiliser les documents d'interprétation et à découvrir une vue « encadrée » du Monument commémoratif de guerre du Canada.

La surface de la « patinoire de hockey » sera ornée de lignes en acier inoxydable (évoquant des marques de patins sur la glace) et de 39 « rondelles de hockey » en granit noir sur lesquelles seront gravés les noms des équipes gagnantes de la coupe Stanley de 1893 à 2017.

Un banc en granit noir de 1,4 m de diamètre de la forme d'une grande rondelle de hockey sera placé à l'extrémité ouest de la « patinoire » pour permettre aux passants de s'asseoir et pour évoquer le sens de la sculpture chez les visiteurs qui ne sont pas familiers avec l'histoire du Canada.

Le Cadeau de Lord Stanley inclura un système d'éclairage subtil, un panneau d'interprétation, une bande sonore et un code QR reliant les téléphones intelligents des passants à des sites Internet dédiés à l'histoire du hockey au Canada.